

Commune de Myon  
1 rue Georges Colomb 25440

## Réunion du Conseil Municipal du lundi 28 septembre 2015

**Etaient présents** : Tous les conseillers.

**Secrétaire de séance** : monsieur Philippe Bertin-Mourot

### **1/ Délibération du 29 août 2015**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la préfecture : « Par délibération adoptée en séance du 29 août 2015 et reçue en préfecture le 8 septembre 2015, votre conseil municipal a décidé, lors d'une séance extraordinaire, de vous autoriser à ester en justice dans l'affaire qui oppose la commune à Monsieur Gérard Thibout. Or, la convocation du conseil en vue d'autoriser le maire à ester en justice ne constitue pas un motif d'urgence. »

Monsieur le Maire demande donc aux conseillers de délibérer à nouveau sur ce point en respectant les remarques de la préfecture.

Après délibération, par 7 voix pour, 1 abstention, le conseil municipal autorise le maire à ester en justice.

### **2/ Prise de position fusion des intercommunalités**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers des différentes réunions qui ont eu lieu à la Communauté de Communes du Canton de Quingey concernant la loi NOTRe votée le 7/08/2015.

Cette loi vise à renforcer les intercommunalités qui passeront de 5000 à 15 000 habitants et seront organisées autour de bassins de vie.

Un avis est demandé par la Communauté de Communes du Canton de Quingey quant à la position des conseils municipaux sur ce sujet.

Une très grande majorité des communes du canton de Quingey souhaite un rapprochement avec la communauté de communes du pays d'Ornans et la communauté de communes d'Amancey-Loue-Lison.

Monsieur le Maire demande donc la position des conseillers ; ces derniers souhaitent un rapprochement de la communauté de communes du canton de Quingey avec celles du pays d'Ornans et d'Amancey-Loue-Lison.

### **3/ Renouvellement du contrat de l'agent postal communal**

Le contrat à durée déterminée de madame COTE Isabelle arrivant à échéance au 30/09/2015, il convient de le renouveler.

Après délibération, le conseil municipal décide de reconduire le contrat de madame COTE Isabelle du 01/10/2015 au 30/09/2016.

### **4/ Autorisation encaissement chèque**

Le Conseil Municipal autorise l'encaissement d'un chèque de 120 euros des scouts de France pour le ramassage des déchets ménagers lors de leur passage à Myon.

### **5/ Achat de livres**

Après plusieurs années de recherche aux archives disponibles en mairie, aux archives départementales, après de multiples rencontres, Michel Villemagne a élaboré un livre sur notre village et nous a fait l'honneur de nous le présenter à l'occasion de la fête du village. Son livre s'intitule « Myon au cours des âges ».

La municipalité a décidé d'acquérir 10 ouvrages pour un montant de 220 euros, ouvrages qui pourront être offerts à diverses personnalités ou à l'occasion de naissances ou mariages. Merci Michel pour faire perdurer la mémoire de notre village.

### 6/ Nouveaux tarifs salle convivialité

Monsieur le Maire propose une diminution des tarifs de location de la salle de convivialité. En effet, quelques demandes n'ont pas pu aboutir compte-tenu du coût trop élevé de la location par rapport au marché environnant.

Le conseil municipal fixe donc les nouveaux tarifs :

	Myon Résidents et leurs descendants <u>directs</u>		Extérieur	
	Week-end	Journée	Week-end	Journée
<b>PARTICULIERS</b>				
Grande salle	120 €	90 €	200 €	150 €
Grande salle + cuisine	180 €	150 €	300 €	200 €
<b>OBSEQUES</b>	gratuit		30 €	
<b>ASSOCIATIONS</b>				
Manifestations à titre lucratif salle seule	60 €	60 €	60 €	60 €
Manifestations à titre lucratif salle + cuisine	80 €	80 €	80 €	80 €

**Charges en sus à payer :** Électricité et chauffage consommés et relevés au compteur.

### Personne à contacter pour la location

Madame Maryse Rigaut

Tél : 06.78.31.20.52

Email : [maryse.rigaut@gmail.com](mailto:maryse.rigaut@gmail.com)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire  
Jean Laporte



**La famille Martin Stéphane remercie la municipalité et toutes les personnes qui leur sont venues en aide lors de l'incendie de leur habitation. Toutes les mains tendues, les messages de soutien, les visites ont été très appréciés par cette famille dans ce moment particulièrement éprouvant.**

**La circulation sera interdite à tous les véhicules sur la RD 102 en direction d'Echay : vendredi 16 octobre 2015.**

**Lundi 19 octobre 2015, seule la direction de Bartherans-Goux s/s Landet sera possible.**